COMMUNE DE POMPAPLES

Préavis municipal N° 12.2026/1
BUDGET 2027

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous soumettre le préavis relatif au budget qu'elle a élaboré pour l'année 2027.

Préambule :

Le budget présenté s'inscrit dans la continuité de celui de l'année précédente. L'établissement d'un budget proche de l'équilibre demeure toutefois de plus en plus difficile. En effet, les contributions versées aux différentes associations intercommunales, dont les coûts sont souvent calculés par habitant, connaissent une augmentation constante et pèsent toujours davantage sur les finances communales.

Nous poursuivons progressivement notre appropriation du nouveau Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération (ci-après MCH2) dont nous nous réjouissons de pouvoir clôturer le premier exercice en 2026.

Un constat important ressort de l'analyse du budget : la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV), entrée en vigueur le 1er janvier 2025, nous est particulièrement défavorable. Ce mécanisme de solidarité financière entre le Canton et les communes, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes, repose désormais sur des critères différents de ceux de l'ancien système. Alors que l'ancienne péréquation reposait principalement sur le point d'impôt et tenait compte de la capacité financière des communes, la NPIV accorde une place prépondérante à la population. Dès lors, les travaux réalisés sur notre territoire ne permettent plus d'influencer les résultats de la même manière qu'auparavant, les critères retenus étant largement indépendants de nos décisions communales.

Nous pensions que le bouclement des comptes au 31 décembre 2025 nous permettrait de mieux appréhender les conséquences concrètes de cette réforme et de rétablir un suivi comptable plus précis de la NPIV. Cela n'a malheureusement pas été possible. En effet, certains éléments n'ayant pas été pris en compte lors de l'établissement de la NPIV 2025, des ajustements ont dû être effectués, ce qui a compliqué l'analyse et le suivi des effets de ce nouveau mécanisme.

Par ailleurs, les revenus fiscaux de notre commune demeurent insuffisants pour assurer un équilibre financier satisfaisant. Heureusement, cette situation est partiellement compensée par les revenus issus de notre patrimoine financier, notamment de nos immeubles locatifs.

Budget d'exploitation 2027 :

Pour l'exercice 2027, les charges budgétées s'élèvent à CHF 4'542'351.-, tandis que les revenus prévus atteignent CHF 4'174'919.50. Il en résulte un excédent de charges de CHF 367'431.50.
À titre de comparaison, le budget 2026 prévoyait des charges de CHF 4'469'130.- et des revenus de CHF 4'125'676.-, soit un excédent de charges de CHF 343'454.-.
Ces éléments permettent de situer l'évolution de la situation financière communale et de mettre en perspective les principaux enjeux auxquels nous devons faire face dans l'établissement du budget 2027.

Budget par nature : Distinction entre patrimoine administratif (PA) et patrimoine financier (PF)

La présentation du budget selon cette distinction permet de mettre en évidence l'importance du patrimoine financier (ci-après PF) dans les résultats de la commune.
En effet, sans les revenus générés par ce patrimoine, le déficit réel du budget s'élèverait à CHF 651'693.50. Les revenus issus du patrimoine financier, qui se montent à CHF 284'262.-, contribuent à réduire l'excédent de charges et permettent ainsi de présenter un résultat moins défavorable.

Budget d'investissements

Un budget d'investissements est présenté à titre informatif. Il convient de préciser que sa présentation ne vaut pas autorisation de réaliser les travaux prévus. Si la Municipalité entend concrétiser les projets qui y figurent, elle devra soumettre à l'approbation du Conseil général un préavis distinct, précisant notamment les modalités de financement envisagées. Ce dernier prévoit un investissement de CHF 125'000.- pour un nouvel arrêt de bus LHand à la Rte de St-Loup.

Commentaires :

0 Conseil général, Municipalité et administration générale

Total des charges : CHF 884'813.-
Total des revenus : CHF 460'959.-

Nous prévoyons de réaliser des travaux de mise en conformité aux normes de protection incendie dans le bâtiment du Collège pour un montant total de CHF 13'600.-.

En matière informatique, et dans le but de renforcer la sécurité de nos systèmes, la Gestion Electronique des Documents (GED) devra être migrée vers une version plus récente. Le logiciel BDI, utilisé pour la gestion du contrôle des habitants et de la comptabilité fera également l'objet d'une migration.
Par ailleurs, l'acquisition d'un nouveau logiciel destiné à la gestion des séances de la Municipalité et à l'établissement des procès-verbaux est également prévue.

Enfin, nous poursuivons la mise à jour des archives communales avec le concours de professionnels spécialisés dans ce domaine.

1 Ordre et sécurité publique, défense

Total des charges : CHF 193'690.-
Total des revenus : CHF 2'000.-

Ce poste est principalement influencé par la réforme policière, qui représente une participation financière de CHF 136'683.-. Les autres charges comprennent notamment notre participation au SDIS Région Venoge et à l'ORPC ainsi que notre contribution aux frais d'entretien de notre abri PCI.

Facture policière	**CHF 136'683.-**
Socle sécuritaire commun	CHF 28'415.-
Part des communes délégatrices	CHF 108'268.-

2 Formation

Total des charges : CHF 533'268.-
Total des revenus : CHF 3'510.-

Sont compris dans cette fonction, l'école de musique, l'école obligatoire et la participation à l'Office d'orientation scolaire et professionnelle.
La principale charge est liée à l'ASI7 avec une participation financière de CHF 517'074.-

3 Culture, sport et loisirs, église

Total des charges : CHF 199'156.-
Total des revenus : CHF 9'220.-

Figurent principalement ici les frais liés aux manifestations, notre participation à l'AIPCV, les parcs et promenades, la place de jeux, le cabanon Bertholet, le Refuge, le Four à pain et la participation aux paroisses protestante et catholique.

4 Santé

Total des charges : CHF 6'785.-
Total des revenus : CHF 0.-

La Municipalité a souhaité l'acquisition d'un défibrillateur et une formation à son utilisation sera dispensée aux employés communaux ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

5 Prévoyance sociale

Total des charges : CHF 374'814.-
Total des revenus : CHF 0.-

Nous retrouvons la participation à notre travailleur social de proximité selon notre convention avec les 7 communes de l'ASI7.
La participation à l'AJERCO s'élève à un montant de CHF 341'874.-

6 Trafic et télécommunications

Total des charges : CHF 278'157.-
Total des revenus : CHF 5'000.-

Ce poste regroupe les dépenses liées aux routes, à l'éclairage public, aux véhicules ainsi qu'au local de voirie.
A la suite d'un contrôle mécanique des mâts d'éclairage public, des travaux d'entretien doivent être entrepris pour un montant total de CHF 34'295.-.

La participation aux transports publics s'élève à CHF 69'195.-. Dès le mois de décembre 2027, une augmentation de la cadence des bus est prévue, ce qui va influencer notre participation à partir de 2028.

Les travaux relatifs à la RC 251 arrivant à leur terme, le recours à un emprunt est prévu pour en assurer le financement. En conséquence, les charges financières correspondantes, comprenant les amortissements et les intérêts, ont été intégrées au budget.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Total des charges : CHF 411'200.-
Total des revenus : CHF 329'634.-

Ce poste regroupe les charges relatives au traitement des eaux usées, à la déchetterie, aux cours d'eau, au cimetière ainsi qu'à la police des constructions.

La participation financière de la Commune au SIEE demeure stable, tandis que celle liée à l'EHVV connaît une augmentation progressive. Par ailleurs, un nouveau règlement a été élaboré afin de tenir compte des nouvelles recommandations cantonales et de garantir le financement de la future STEP EHVV.

Les charges liées à la déchetterie s'élèvent à CHF 98'750.-. Si ce montant venait à dépasser le seuil de CHF 100'000.-, la TVA deviendrait applicable.

Comme chaque année, la taxe d'usage du sol versée par la Romande Energie sera affectée au fonds de réserve destiné aux énergies renouvelables.

Enfin, la Commune devra encore assumer des frais de justice importants en lien avec la procédure contentieuse en cours.

8 Economie publique

Total des charges : CHF 37'521.-
Total des revenus : CHF 5'000.-

Seules les charges courantes sont assumées pour les forêts, le secteur touristique ainsi que la vigne communale.

9 Finances et impôts

Total des charges : CHF 1'624'870.-
Total des revenus : CHF 3'359'596.50

Il s'agit principalement des recettes fiscales, de la péréquation financière, de la participation à la cohésion sociale, des intérêts, des bâtiments locatifs MDM 25 et Montanney 3, ainsi que des terrains agricoles.

Les recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont estimées à un niveau légèrement inférieur à celui prévu au budget 2026. En effet, la suppression, dès le 1er janvier 2029, de la possibilité de déduire les frais d'entretien ordinaires des bâtiments devrait inciter les propriétaires à anticiper certains travaux en 2027 et 2028.

Par ailleurs, les recettes issues des impôts conjoncturels, notamment les impôts sur les successions, donations, droit de mutation et les gains immobiliers demeurent difficiles à estimer avec précision. Cette incertitude conduit à retenir des prévisions prudentes.

Pour mieux comprendre les éléments de la NPIV que la Commune ne peut absolument pas faire évoluer ou influencer, nous retrouvons les éléments suivants :

Péréquation des besoins structurels (B)	**CHF 0.-**
Compensation "surface productive"	CHF 0.-
Compensation "population en altitude"	CHF 0.-
Compensation "élèves pondérés"	CHF 0.-

Il ressort clairement que les besoins structurels, notamment ceux liés aux surfaces productives et à la population résidant en altitude, ne devraient pas connaître d'évolution significative. Par conséquent, la commune ne peut pas escompter percevoir de contributions au titre de la péréquation financière pour ces besoins spécifiques.
La participation à la cohésion sociale se monte à CHF 914'150.-.

963 Immeubles du patrimoine financier

Les revenus locatifs générés par les immeubles Milieu du Monde 25 et Montanney 3 permettent de compenser partiellement le manque à gagner fiscal. Toutefois, ces rendements demeurent insuffisants pour assurer, à eux seuls, l'équilibre budgétaire de la commune.

Conclusions :

Dès lors, la Municipalité demande au Conseil général :

- considérant ce qui précède,
- que l'objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

Décide :

d'accepter le budget communal pour l'exercice 2027 comme suit :

Total des charges	**CHF**	**4'544'274.00**
Total des revenus	**CHF**	**4'174'919.50**
Excédent de charges	**CHF**	**369'354.50**

Pompaples, le 30 octobre 2026.

Préavis approuvé en séance de Municipalité le 2 novembre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — La Secrétaire adjointe

V. Studer — C. Monnier

Annexes: - Budget d'exploitation
- Budget par nature
- Budget d'investissement